

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION  
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

## **Résultats de la recherche "spbi " sur la base de données ARIA - État au 02/08/2018**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : [barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:barpi@developpement-durable.gouv.fr)

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "spbi ":

- Code NAF : c30-12
- Matières dangereuses relachées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

## Accident

### **Incendie dans un cyclofiltre après l'extinction d'un premier feu N°48950 - 15/12/2016 - FRANCE - 85 - SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48950/>

Vers 10h45, un départ de feu est détecté dans le circuit d'aspiration des poussières d'un atelier de travail du bois. Le personnel déclenche l'alarme, utilise un extincteur et informe la hiérarchie. Un nouveau départ de feu est détecté, 3 heures plus tard, au niveau du cyclofiltre. L'alarme est déclenchée et les pompiers interviennent. Les secours sécurisent et vidangent le contenu du cyclofiltre. Les 226 employés sont en chômage technique. Plusieurs mètres cubes d'eaux sont utilisés pour l'extinction. Ces eaux se déversent dans le réseau des eaux pluviales qui est obturé.

Le premier départ de feu proviendrait d'une cale (chute de bois) coincée dans la cloche d'aspiration située au niveau des outils de découpe des panneaux de bois. La cale s'est coincée entre le mandrin en rotation et la cloche qui entoure l'outil. En ce coinçant, elle a créé un échauffement et un départ de feu. L'opérateur a mis du temps à réagir du fait de l'absence de fumée visible. En parallèle de ce départ de feu, des étincelles ont eu le temps d'être aspirées et d'atteindre le cyclofiltre. La reprise de la production et de l'aspiration décidée après l'extinction du premier départ de feu crée un apport d'air qui active le feu dans le cyclofiltre.

L'exploitant prévoit la mise en place de plusieurs mesures :

- vider systématiquement le cyclofiltre et la benne sciure après la détection d'un premier feu ;
- modifier les techniques d'aspiration en élargissant les cloches ou en ajoutant une deuxième rampe d'aspiration ;
- former des opérateurs avec un rappel des règles de présence, une formation à la manipulation des extincteurs et une formation des contrôles à réaliser avant la remise en route de l'aspiration ;
- la mise en place d'une détection de corps chauds ou lumineux dans le système d'aspiration.

La cale (chute de bois) aspirée fait partie du restant du panneau "squelette" évacué en déchets vers une filière agréée. Ces cales sont aspirées au niveau d'une cloche qui entoure l'outil d'usinage. Le panneau de bois est maintenu sur le tapis grâce à un système de vide d'air.

Un piège à cale est une zone de dépression qui permet de séparer les pièces les plus lourdes de la sciure/poussières copeaux de bois. Ces systèmes sont situés en amont de chaque ventilateur d'aspiration pour éviter que les chutes ne passent dans les pales de ce dernier.

## Accident

### **Incendie du bâtiment maintenance d'une usine de bateaux. N°41616 - 27/01/2012 - FRANCE - 85 - LES HERBIERS**

C30.12 - Construction de bateaux de plaisance

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41616/>



Dans une usine de construction navale, un feu très fumigène se déclare vers 10h30 dans un bâtiment de 2 500 m<sup>2</sup> affecté à la maintenance de bateaux et abritant des bouteilles d'acétylène, d'oxygène et de gaz de protection pour le soudage. Un périmètre de sécurité de 300 m est établi et la circulation sur la D160 est interrompue. Le personnel, des riverains et les enfants de 2 écoles sont évacués (650 personnes). Un employé légèrement blessé est conduit à l'hôpital. Les 65 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre avec 6 lances puis mettent en place une surveillance des lieux ; 18 bouteilles d'acétylène sont immergées durant 72 h, 2 autres ont explosé. L'intervention des secours s'achève le lendemain vers 12h30. Les eaux d'extinction ont été collectées sur le site dans un bassin de confinement. Le bâtiment est détruit ainsi que 3 bateaux en réparations ; une canalisation du réseau sprinkler s'est également rompue en raison de l'incendie.

La veille, un technicien de maintenance avait mis à tremper des pièces fortement souillées dans un bac de 40 l d'acétone recouvert d'un couvercle. Le jour de l'accident, le bac a été renversé par un palan et son contenu s'est répandu au sol. De l'absorbant a été répandu sur la flaque mais avant qu'il ne soit ramassé le produit s'est enflammé vraisemblablement à la suite d'un point chaud dû à des opérations de soudage dans un local voisin. L'utilisation des moyens mobiles d'extinction n'a pas permis d'éteindre ce départ de feu qui s'est propagé à l'ensemble du bâtiment.

---

## Accident

**Échauffement de résine dans une cuve d'une usine de construction de bateaux.**

**N°43535 - 06/03/2013 - FRANCE - 85 - CHALLANS**

C30.12 - Construction de bateaux de plaisance

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43535/>

A l'extérieur des bâtiments d'une usine de construction de bateaux de plaisance, un échauffement est détecté vers 15 h dans une cuve de résine à l'issue d'une livraison de 11,7 t de ce produit par un camion-citerne. Le dépotage dans ce réservoir de 30 m<sup>3</sup>, récemment installée et qui contenait 5 t de résine, avait débuté à 14 h. Des employés qui avaient senti une forte odeur constatent un important dégagement de fumée à l'évent de la cuve. Le plan d'urgence de l'établissement est déclenché à 15h10 ; le personnel est évacué, les pompiers alertés, les énergies sont coupées et les rétentions et bassins d'orage sont isolés. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place. La température mesurée à l'évent de la capacité est de 30 °C. Les secours décident de dépoter la résine dans la cuvette de rétention en ouvrant la vanne de fond du réservoir ; l'écoulement cesse au bout de 30 s, le produit polymérisant. La résine est alors recouverte pour la refroidir d'une trentaine de centimètres d'eau par le trou d'homme au sommet du réservoir. La température s'étant stabilisée les pompiers quittent les lieux vers 18h30. Des rondes de surveillance sont effectuées vers 22 h et 3h30. La cuve et le système de distribution de résine sont inutilisables ; dans l'attente des réparations les machines sont temporairement alimentées avec des GRV de 1 m<sup>3</sup>. Les 17 t de résine dans la cuve ainsi que 5 t dans le circuit de distribution sont perdues ; 2 pièces en polyester le sont également à la suite de l'évacuation du personnel. Des pertes de production sont également signalées. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de faire éliminer les déchets par une entreprise spécialisée et un renforcement de la détection et des moyens de lutte incendie durant la période de fonctionnement dégradé.

---

## Accident

## Fuite de styrène.

**N°35538 - 13/12/2008 - FRANCE - 85 - LE POIRE-SUR-VIE**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35538/>



Une fuite se produit sur une cuve de 15 t de styrène dans une entreprise spécialisée dans la construction de bateaux de plaisance. La substance, non miscible avec l'eau, se déverse dans un bassin d'orage de 5 000 m<sup>2</sup> via le réseau d'eaux pluviales. Les secours ferment la vanne de vidange du bassin, puis mettent en place 2 barrages et une société privée récupère le produit. La quantité de produit déversée dans le bassin est estimée à 200 kg, le reste est contenu dans la cuvette de rétention de la citerne.

L'exploitant signale que la fuite a été découverte la veille et qu'une société a colmaté la fuite.

## Accident

**Réaction chimique entre acides usés lors d'un transvasement.**

**N°4613 - 29/07/1993 - FRANCE - 17 - MARANS**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4613/>



Lors du transvasement de 2 000 l d'un bain de décapage et de polissage (mélange d'acide chlorhydrique, nitrique, phosphorique et sulfurique) d'un camion-citerne dans une cuve fixe d'effluents résiduels, un nuage jaune et toxique se forme au niveau de la citerne. L'opération, habituellement de routine, est assurée depuis 3 ans par une société extérieure de collecte et d'élimination de produits spéciaux. L'accident est dû à une réaction chimique imprévue et à la dégradation d'un joint sur une vanne. Les pompiers neutralisent (soude et chaux) 1 000 l du mélange corrosif répandu sur le sol (fond de la citerne routière). Les terres polluées décapées sont dirigées vers un centre de traitement. Il n'y a pas de victime. Une analyse des sols est effectuée.

## Accident

**Incendie dans un chantier naval de plaisance.**

**N°34243 - 16/02/2008 - FRANCE - 66 - CANET-EN-ROUSSILLON**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34243/>

Un feu émettant une importante fumée se déclare vers 0h30 dans un bâtiment de 800 m<sup>2</sup> d'un chantier naval de plaisance. Les locaux abritant des stocks de matières inflammables et des bouteilles de gaz, les secours redoutent une explosion ; 2 habitants d'une maison voisine sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances puis effectuent les travaux de déblaiement. Leur intervention s'achève vers 3 h ; une surveillance est néanmoins maintenue sur le site jusqu'à 5 h pour combattre une éventuelle reprise du feu. Durant le reste du week-end, une entreprise de gardiennage assure la surveillance du site. Une enquête est effectuée par la gendarmerie pour déterminer l'origine du sinistre.

## Accident

**Incendie dans une entreprise de construction de bateaux pneumatiques.**

**N°33614 - 13/09/2007 - FRANCE - 17 - ROCHEFORT**

C30.12 - Construction de bateaux de plaisance

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33614/>

Dans une entreprise de fabrication de bateaux pneumatiques, un feu se déclare vers 22h30 dans un atelier de modelage et d'outillages pour la réalisation de pièces polyester entrant dans la composition des parties rigides des bateaux semi-rigides ; ce bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup> abrite un stock de polyester. La cinquantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre vers 1h30 avec 6 lances à débit variable et évite la propagation de l'incendie à un atelier de maintenance, un magasin de stockage de cartons, un stockage de modèles en attente d'expédition et à 2 bateaux en réparation. Les secours mettent en place une surveillance des lieux jusqu'en fin de journée. Aucune victime n'est à déplorer mais le bâtiment, dont la toiture à structures métalliques s'est partiellement effondrée, est détruit. Les eaux d'extinction se sont écoulées dans le réseau d'éégout mais aucun effet sur l'environnement n'a été constaté. L'activité de l'établissement reprend le lendemain notamment dans les ateliers de production de bateaux ; le personnel de l'atelier outillage a été réparti sur les autres activités du site et la semaine suivante, ces employés ont repris leur travail dans un autre local peu utilisé. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine de l'incendie.

**Accident**

**Explosion dans un entrepôt.**

**N°24141 - 03/02/2003 - ROYAUME-UNI - 00 - MARSH MILLS**

C30.12 - Construction de bateaux de plaisance

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24141/>



Une importante explosion suivie d'un feu se produit dans une fabrique de bateaux de plaisance. Un employé travaille dans un réservoir de stockage vide (10 m de long et 6 de diamètre) quand l'explosion survient : l'employé qui effectuait une soudure, est grièvement brûlé (90% du corps) et se trouve dans un état critique. Le réservoir avait contenu des résines utilisées comme produits d'étanchéité sur des yachts. Selon les services de secours, un feu de type flash s'est soudainement produit, la victime s'est trouvée prise dans les flammes, sans possibilité de sortie : elle avait été descendue dans la capacité à l'aide d'un harnais, à partir d'un trou d'homme situé au sommet du réservoir. Selon les services de secours sur place et l'autre employé travaillant à l'extérieur du réservoir, la victime utilisait une substance très inflammable, probablement pour nettoyer la paroi et enlever les résidus de résines encore présents (produit fortement odorant comme de l'acétone). Le HSE effectue une enquête sur cet accident.

**Accident**

**Incendie dans une entreprise de construction navale.**

**N°39935 - 09/03/2011 - FRANCE - 85 - BEAUVOIR-SUR-MER**

C30.12 - Construction de bateaux de plaisance

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39935/>



Un feu d'un bidon de 5 l de catalyseur se propage vers 7h15 à un moule de bateau dans une usine de construction navale. Le personnel est évacué ; 8 des 30 employés de l'établissement, légèrement intoxiqués par l'important dégagement de fumée, sont conduits à l'hôpital pour des examens. Les pompiers éteignent l'incendie puis ventilent le bâtiment. L'intervention des secours s'achève vers 9 h. L'activité de l'entreprise redémarre dans les locaux voisins. La gendarmerie et un élu se sont rendus sur place.

**Accident**

**Feu d'un bac de colorant dans un chantier naval.**

**N°36595 - 19/07/2009 - FRANCE - 17 - SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36595/>

Un feu émettant un important dégagement de fumées se déclare vers 6 h dans un bac de colorant d'une entreprise de construction de bateaux de plaisance. Les pompiers éteignent l'incendie à 9h30 avec 2 lances à débit variable. Aucun blessé n'est à déplorer ; une personne est en chômage technique. Les services de l'électricité et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.

---

**Accident**

**Incendie dans une usine de construction de bateaux.**

**N°25212 - 29/07/2003 - FRANCE - 56 - SAINT-PHILIBERT**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25212/>

Un incendie détruit un bâtiment industriel de construction de bateaux en composite. Le bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup>, construit avec une structure, un bardage métallique et un toit en fibrociment, abrite une deuxième entreprise qui est préservée des flammes. 8 employés sont en chômage technique.

---

**Accident**

**Incendie dans une fabrique de canoë.**

**N°17141 - 15/11/1999 - ETATS-UNIS - 00 - LIMERICK**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17141/>

Un incendie détruit une fabrique de canoës. Le feu a été nourri par les produits chimiques inflammables contenus dans les ateliers. L'incendie semble s'être déclaré dans la chaufferie. Du fait de la présence de produits chimiques, une équipe spécialisée des chantiers navals de PORTSMOUTH est appelée pour le nettoyage du site.

---

**Accident**

**Incendie dans une usine de fabrication de bateaux pneumatiques.**

**N°16691 - 04/11/1992 - FRANCE - 72 - CHATEAU-DU-LOIR**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16691/>

Un feu se déclare dans le sous-sol d'une usine de fabrication de bateaux pneumatiques où sont stockés les produits finis et les matières premières. Une épaisse fumée produite par la combustion du caoutchouc oblige les pompiers à ventiler les lieux et à s'équiper d'ARI.

---

**Accident**

**Explosion dans une usine de fabrication de bateaux.**

**N°12365 - 23/12/1997 - CANADA - 00 - OLD LONGUEULL**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12365/>

Un incendie ravage une entreprise de construction de bateaux. Les pompiers éteignent le feu après 2h30 de lutte. Une cinquantaine de riverains a été évacués.

---

### Accident

**incendie dans une fabrique de bateaux de plaisance.**

**N°11744 - 01/10/1997 - FRANCE - 85 - LES HERBIERS**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11744/>



Un incendie dans une usine de construction de bateaux de plaisance entraîne la formation d'un nuage toxique. Les dommages matériels s'élèvent à 10 MF et les pertes d'exploitation à 4 MF.

---

### Accident

**Incendie d'un établissement industriel.**

**N°11263 - 23/05/1997 - FRANCE - 85 - CHATEAU-D'OLONNE**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11263/>

Un incendie détruit un établissement industriel de 2 000 m<sup>2</sup> fabriquant des bateaux de plaisance.

---

### Accident

**Incendie dans une fabrique de bateaux**

**N°9648 - 08/07/1996 - FRANCE - 56 - VANNES**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9648/>

Un incendie se déclare dans une fabrique de bateaux. L'atelier de stratification et un hangar de stockage de bois de 2 600 m<sup>2</sup> sont détruits. Les autres ateliers protégés par des murs coupe-feu sont épargnés. 58 employés sont en chômage technique. L'hypothèse électrique est écartée car l'ensemble des installations est de type ADF. Celle d'une réaction exothermique provoquée par un mélange gel coat + catalyseur est retenue.

---

### Accident

**Incendie dans une usine de construction navales.**

**N°7847 - 26/11/1995 - FRANCE - 33 - BORDEAUX**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7847/>

Un incendie se déclare dans une usine de construction navale. Un bâtiment de 500 m<sup>2</sup> est détruit. 4 employés sont en chômage technique.

---

### Accident

**Incendie dans un atelier de constructions nautiques.**

**N°1419 - 02/08/1989 - FRANCE - 30 - LES ANGLES**

*C30.12 - Construction de bateaux de plaisance*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1419/>

Un incendie d'origine criminelle se produit dans un atelier de constructions nautiques ; 2 000 m<sup>2</sup> sont détruits à 75 %.

---